



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 25/09/12

Reçu en Préfecture le : 26/09/12
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 24 septembre 2012
D-2012/450

Aujourd'hui 24 septembre 2012, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Monsieur Hugues MARTIN, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Madame Nicole SAINT ORICE, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI, *Mr Josy REIFFERS (présent jusqu'à 17h40); Mme Alexandra SIARRI (présente jusqu'à 18h05)*

Excusés :

Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Chafika SAILOUD, Madame Béatrice DESAIGUES

**CAPC Musée d'Art Contemporain.
Création d'une boutique.
Autorisation**

Monsieur Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Direction Générale des Affaires Culturelles poursuit ses efforts en matière d'amélioration de l'accueil des publics au sein des établissements culturels : c'est là une mission essentielle qui contribue à l'amélioration de l'image de la Ville.

Les actions menées dans ce sens impliquent la revalorisation de certains aménagements pour offrir un meilleur service aux visiteurs bordelais et aux touristes toujours plus nombreux. C'est dans le cadre de cette mission qu'est proposée l'ouverture d'une boutique au CAPC

Pour développer un tel projet et en optimiser l'implantation et la gestion, il est apparu indispensable que la Ville soit accompagnée par une structure spécialisée dans la création de boutiques de musées. Après une mise en concurrence, c'est la société *Muséum & Industries* qui a été retenue pour conduire cette AMO.

De plus un important travail de réflexion préalable, pour rendre compatibles une gestion de type commercial et les règles de droit public, a été mené en partenariat avec les services compétents de la Ville.

L'aménagement de la boutique sera intégralement réalisé par l'équipe technique du musée.

L'équipe chargée d'assurer son fonctionnement sera constituée, par requalification de postes existants, d'un responsable de la boutique, dont les qualités font émerger une bonne connaissance de l'univers artistique et marchand, d'un responsable de l'accueil et d'un agent d'accueil.

Le choix des produits proposés à la vente s'oriente vers des gammes reflétant l'identité du musée et ses orientations artistiques.

Des objets griffés CAPC, des ouvrages, des catalogues, des éditions d'artistes etc. affirmeront ainsi l'originalité et la spécificité de cette boutique.

Cette activité sera soumise à la TVA en recettes comme en dépenses et l'option TVA sera prise auprès des services fiscaux de la Gironde.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver la création d'une boutique au Capc musée d'art contemporain selon les modalités ci-dessus exposées

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 septembre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Dominique DUCASSOU